

L'INFORUP - Le bulletin d'information d'Eurodom



RÉUNION - L'EURODÉPUTÉ STÉPHANE BIJOUX VISITE DES EXPLOITATIONS DES FILIÈRES ANIMALES À LA RÉUNION

Ce samedi 16 octobre, quatre éleveurs des filières animales de La Réunion – porc, bovin, lait, volaille –, membres de l'ARIBEV-ARIV, ont accueilli dans leurs exploitations l'eurodéputé réunionnais Stéphane Bijoux, en déplacement sur l'île.

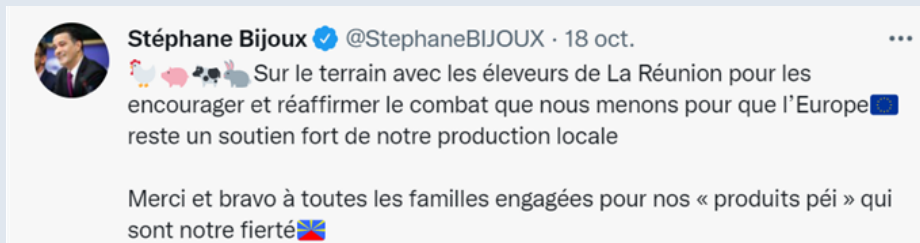
L'élevage réunionnais est organisé en un modèle interprofessionnel unique qui associe producteurs, provendiers, transformateurs, importateurs, distributeurs, collectivités et pouvoirs publics. Il représente ainsi plus de 90% des productions locales concernées : porc, bœuf et lait au sein de l'Association Réunionnaise Interprofessionnelle du Bétail, de la Viande et du lait (ARIBEV) ; volaille et lapin au sein de l'Association Réunionnaise Interprofessionnelle de la Volaille et du lapin (ARIV).

Cette visite des exploitations fut notamment l'occasion pour les professionnels de l'élevage de La Réunion de revenir sur les grands sujets débattus récemment dans le cadre de la réforme de la Politique Agricole Commune au niveau européen.

Les éleveurs et le député européen Stéphane Bijoux ont évoqué le maintien du POSEI et de son fonctionnement. Il s'agit d'aides couplées à la production dans une logique de projets, pour développer notamment les filières animales faisant face à l'éloignement et l'insularité, avec un modèle unique de développement interprofessionnel au profit des éleveurs et des consommateurs.

Dans cette même logique de préservation du modèle interprofessionnel sur les territoires ultramarins, le député européen Stéphane Bijoux et les éleveurs ont également discuté de l'obtention d'une dérogation pour les filières animales de La Réunion visant à étendre les cotisations résultantes des accords interprofessionnels au bénéfice de la production locale à l'ensemble des opérateurs qui interviennent sur le marché, y compris les importateurs. Cette avancée réglementaire obtenue à Bruxelles permettra de sécuriser les filières, mais devrait également leur permettre de poursuivre leur développement afin d'augmenter la sécurité alimentaire du territoire, en installant notamment de nouveaux éleveurs dans un cadre sécurisé.

« Sur le terrain avec les éleveurs de La Réunion pour les encourager et réaffirmer le combat que nous menons pour que l'Europe reste un soutien fort de notre production locale » a déclaré l'élu sur son compte Twitter.



NGT – RÉPONSE À LA CONSULTATION PUBLIQUE DE LA

25 au 29 octobre 2021

- RÉUNION – L'EURODÉPUTÉ STÉPHANE BIJOUX VISITE DES EXPLOITATIONS DES FILIÈRES ANIMALES À LA RÉUNION
- NGT – RÉPONSE À LA CONSULTATION PUBLIQUE DE LA COMMISSION SUR LES NOUVELLES TECHNIQUES GÉNOMIQUES
- PROJET DE LOI DE FINANCES 2022 – MISSIONS « AGRICULTURE » ET « OUTRE-MER »
- AGENDA DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES - Semaine du 25 au 29 octobre 2021



COMMISSION SUR LES NOUVELLES TECHNIQUES GÉNOMIQUES

Les membres d'Eurodom ont répondu vendredi dernier à la consultation de la Commission européenne sur la législation applicable aux végétaux produits à l'aide de certaines nouvelles techniques génomiques (NGT).

Ceux-ci demandent à la Commission d'autoriser le plus rapidement possible le déploiement des NGT en Europe.

Ces techniques sont en effet aujourd'hui la seule solution pour lutter contre certaines maladies endémiques ou certaines attaques de nuisibles dans le contexte de réduction des molécules et des moyens de lutte systémiques disponibles dans ces régions éloignées de l'hexagone. Elles permettraient de sortir les producteurs des RUP de la double impasse dans laquelle ils se trouvent actuellement: d'un côté, une interdiction toujours plus stricte des moyens de réponses phytosanitaires nécessaires à l'endigement des maladies, et de l'autre, des maladies endémiques destructrices qui s'installent et gagnent en agressivité d'année en année.

Cette situation serait aggravée par une interdiction des NGT en Europe, qui mettrait les productions des RUP dans une nouvelle situation de concurrence déloyale. Le cas de la banane est particulièrement symptomatique. En effet, alors que les productions tierces pourront avoir recours à ces nouvelles techniques et ainsi combattre les maladies des bananiers, les productions européennes pourraient en être interdites et se verront contraintes d'abandonner cette production emblématique et constitutive du tissu socio-économique des RUP. Les productions tierces seront également capables de produire de la banane BIO, sans pesticides ni herbicides grâce aux nouvelles variétés issues des NGT, gagnant en valeur commerciale une fois que les productions européennes auront été évincées de leurs propres marchés nationaux.

Faute de réponses phytosanitaires adaptées, les NGT sont la seule solution scientifique possible pour combattre les maladies telles que la cercosporiose noire ou encore la TR4 (maladie de Panama).

De plus, l'utilisation des nouvelles techniques génomiques permettrait d'engager des conversions en agriculture biologique aux normes européennes, malgré les conditions climatiques particulièrement difficiles des RUP, et de s'aligner sur les objectifs de la Stratégie Farm to Fork de la Commission européenne.

PROJET DE LOI DE FINANCES 2022 – MISSIONS « AGRICULTURE » ET « OUTRE-MER »

La commission des Affaires économiques de l'Assemblée nationale a donné le mercredi 20 octobre 2021, un avis favorable à l'adoption des crédits prévus pour les missions « Agriculture, alimentation, forêt, et affaires rurales » et « Outre-mer » du projet de loi de finances pour 2022. Aucun des amendements formulés n'a cependant été retenu.

La mission « Outre-mer » a quant à elle été présentée par le député de Guadeloupe Max Mathiasin, qui a insisté sur l'augmentation qu'il juge encore trop modeste du budget 2022 au regard des enjeux des territoires ultramarins. La mission s'articule principalement autour de deux grands thèmes, à savoir, les emplois en Outre-mer et les conditions de vie. De nouvelles mesures sont à relever, telles que la mise en place de fonds consacrés au ramassage des sargasses dans les Antilles.

Il a par ailleurs abordé la question cruciale de l'autonomie alimentaire dans les Outre-mer, en particulier dans les DROM, en rappelant que le modèle agricole représente un défi majeur dans ces territoires en raison des contraintes particulières d'ordre géographique, climatique, économique, agronomique, social et politique. Il a ensuite formulé plusieurs propositions de solutions afin d'atteindre l'objectif d'autonomie alimentaire de ces régions fixé pour 2030, comme l'arrêt de l'artificialisation des sols ou encore la mise en place d'un accompagnement technique et administratif des agriculteurs.

Pour mémoire, le député avait auditionné Benoît Lombrière, Délégué Général adjoint d'Eurodom lors de la préparation de son rapport. (cf [InfoRUP](#) du 27/09 au 01/10).

AGENDA DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES - Semaine du 25 au 29 octobre 2021

| | COMMISSION EUROPÉENNE | PARLEMENT EUROPÉEN | CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE ET CONSEIL EUROPÉEN |
|-------|-----------------------|------------------------|---|
| Lundi | | Commission du commerce | |

| | | | |
|-------------------|--|--------------------------------------|--|
| 25/10 | | international | |
| Mardi 26/10 | Vidéoconférence entre le commissaire européen à l'Agriculture Janusz Wojciechowski et des représentants d'ONG sur la révision de la politique de promotion agroalimentaire de l'UE. Discours du commissaire européen Janusz Wojciechowski lors d'un webinaire sur "L'avenir de la politique agricole commune de l'UE" (Institute of International and European Affairs) | Commission du commerce international | |
| Mercredi 27/10 | | | |
| Jeudi 28/10 | | | |
| Vendredi 29/10 | | | |

Votre InfoRup a été élaboré par l'équipe d'Eurodom.

Retrouvez toutes les éditions précédentes de l'InfoRup sur [EurodomBlog](#)

Pour toute information complémentaire, contactez-nous sur contact@eurodom.org

Vie privée (RGPD)

Eurodom attache beaucoup d'importance au respect de la vie privée. Lorsque nous collectons des données vous concernant, nous le faisons dans le respect du Règlement Général relatif à la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016. Vos données sont utilisées dans le cadre de l'envoi de l'InfoRUP, lettre d'information hebdomadaire sur les sujets liés aux Régions Ultrapériphériques européennes. Celles-ci sont enregistrées dans une base de données informatisée appartenant à Eurodom. Eurodom s'engage à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à vos données sans votre consentement préalable à moins d'y être contraint en raison d'une obligation légale. Si vous souhaitez vous opposer à l'utilisation de vos données personnelles pour la réception de l'InfoRUP, vous pouvez nous en faire part à tout moment en envoyant un e-mail à contact@eurodom.org ou par courrier postal : 11 rue de Cronstadt – Paris 75015.

Eurodom
11 rue de Cronstadt | 75015 PARIS

contact@eurodom.org | www.eurodom.org/

[Webversion](#) | [Unsubscribe](#) | [Update](#)

[Modifiez votre profil](#) - Pour vous désabonner cliquez ici

Flexmail